

## Les garanties Bourso Protect Business :

### Garanties du quotidien professionnel



Disponibles après un délai de carence de 30 jours à compter de la date de souscription.

QU'EST CE QUI EST COUVERT ?	QUELLE PRISE EN CHARGE ?	QUELLE INDEMNISATION ?
<b>Clés et serrures</b>	Remboursement des frais de remplacement des clés de l'assuré en cas de perte ou vol et des frais de remise en état des serrures : locaux, coffres-forts et véhicules professionnels.	<b>Jusqu'à 300 €</b> par sinistre et par année d'assurance.
<b>Papiers</b>	Remboursement des frais de remplacement des papiers officiels perdus ou volés : CNI, passeport, carte de séjour, permis de conduire, certificat d'immatriculation des véhicules professionnels.	<b>Jusqu'à 300 €</b> par sinistre et par année d'assurance.
<b>Mobiles, tablettes et ordinateurs portables</b>	Remboursement des frais de réparation/remplacement de l'équipement nomade professionnel garanti, de moins de 5 ans, acheté neuf ou reconditionné, <b>en cas de vol ou de casse accidentelle</b> (événement imprévisible et extérieur) sur présentation de la facture d'achat aux nom(s) et prénom(s) de l'adhérent.	<b>Jusqu'à 400 €</b> par sinistre pour les appareils neufs. <b>Jusqu'à 150 €</b> par sinistre pour les appareils reconditionnés. Dans la limite d'un sinistre par année d'assurance.
<b>Informatique, électroménager, image et son</b>	<p>Prolongation de 36 mois de la <b>garantie constructeur</b> pour vos appareils professionnels informatiques, électroménagers, électroniques de son et/ou d'image, en panne, de moins de 5 ans à la date du sinistre, achetés neufs pour au moins 75€ via un compte bancaire professionnel BoursoBank dont l'assuré est titulaire.</p> <p>Suite à un télédiagnostic, la garantie prévoit une réparation, un remplacement ou indemnisation de l'appareil après déduction de la vétusté. Les achats antérieurs à l'adhésion à Bourso Protect Business sont également couverts.</p>	<b>Jusqu'à 400 €</b> par sinistre pour les appareils neufs. <b>Jusqu'à 150 €</b> par sinistre pour les appareils reconditionnés. Dans la limite d'un sinistre par année d'assurance.

### Services juridiques inclus dans l'offre :

<b>Consultations visio-avocats</b>	5 consultations personnalisées de 30 minutes par année d'assurance avec des avocats spécialisés selon la problématique rencontrée. Prise de rendez-vous en ligne et rapide.
<b>Recouvrement de factures</b>	Mise en place de procédures amiables pour vos factures impayées et suivi des étapes de recouvrement.
<b>Accès illimité à une base documentaire</b>	Base de documents types (contrats, formulaires...), actualisés en permanence.